



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir de l'École nationale supérieure Louis-Lumière

Question écrite n° 6275

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'École nationale supérieure Louis-Lumière. Créée en 1926, l'ENS Louis-Lumière - pionnière des écoles de cinéma, de photographie et de son - est membre de l'université Paris-Lumières (UPL) communauté d'universités et établissements créée par l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et l'université Paris Nanterre. Initialement propriétaire de ses locaux, l'école est devenue locataire depuis 2012 en s'implantant à la cité du cinéma à Saint-Denis, ville de la circonscription de M. le député. Alors qu'en septembre 2017, Paris est désignée ville hôte des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'école apprend qu'elle devra déménager quelques mois - de mai à début octobre 2024 - pour permettre à la cité du cinéma d'accueillir le site de restauration des athlètes. Une situation qui s'impose à elle mais qui ne pose pas de difficulté particulière tant elle dispose d'un délai suffisant lui permettant de se préparer sereinement à cette délocalisation très provisoire. C'était malheureusement sans compter sur deux récentes annonces intervenues en moins d'un mois et qui depuis sèment beaucoup de troubles et d'inquiétudes quant à l'avenir même de cette école bientôt centenaire. En effet, à la fin du mois de janvier 2023, le déménagement provisoire s'est mué en un déménagement définitif du site dès fin 2023 pour une relocalisation sur plusieurs bâtiments « éclatés » d'une surface totale inférieure à celle occupée actuellement. Une annonce brutale suivie d'une autre faite le 21 février 2023 par le chef d'établissement et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui consiste en 2033 en un nouveau déménagement sur un site unique au sein du campus de la cité Descartes à Champs-sur-Marne. Par ces deux annonces, l'école, ses professionnels et ses étudiants, apprennent qu'elle devra quitter son lieu actuel bien avant la date à laquelle elle se préparait, non plus de manière provisoire mais définitive pour une relocalisation provisoire de dix ans sur de multiples sites avant un nouveau déménagement bien éloigné de son périmètre actuel. L'école devra donc organiser un départ précipité pour une solution non pérenne mais de longue durée dans des locaux inadaptés et disséminés. M. le député est particulièrement sensible aux inquiétudes formulées par de nombreux acteurs de cette école publique de haute technicité reconnue par tous et bien au-delà des frontières, qui forme des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et de la photographie depuis près de cent ans. M. le député souhaite donc connaître l'avis de Mme la ministre sur ces annonces et les mesures qu'elle entend prendre pour garantir aux membres de cette école dont les étudiants et l'équipe pédagogique le respect du bail à la cité du cinéma jusqu'à son échéance de novembre 2027, le maintien de l'opération « hors les murs » tel que prévu initialement avec un retour à la cité du cinéma mi-octobre 2024, la mise en place d'une planification précise pour la localisation future de cet établissement qui, il l'espère restera sur le territoire de Saint-Denis ou de sa proximité en lien avec l'industrie de l'audiovisuel, de l'image et du cinéma dans des bâtiments conçus et pensés sur un même site.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6275

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2318

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)